



OFAJ
DFJW

Améliorer l'intégration et l'égalité des chances

Projets franco-allemands
pour jeunes avec moins d'opportunités
ou pour jeunes en stage de préparation
à l'emploi

« Le soir, j'ai participé à l'accueil des Allemands ; nous avons mangé avec eux. J'ai fait plus ample connaissance avec Nathalie, Sandra et Jessica. Elles sont très agréables. Nous nous entendons plutôt bien, même si nous ne parlons pas du tout la même langue. Le lendemain, notre classe et la classe allemande se sont retrouvées au dispositif. »

Johanna, originaire de Bobigny

« Ich glaube, ich habe in dieser Woche hier mehr Deutsch gesprochen als damals in der Schule, aber die sind auch alle so nett hier und keiner lacht Dich aus, wenn Du mal was Falsches sagst. »

Manon, originaire de Bochum

Le projet / Le programme

L'OFAJ a depuis de nombreuses années développé son action en faveur des jeunes avec moins d'opportunités pour leur permettre de développer des compétences sociales dans un contexte de travail multilingue et multiculturel. Ces projets permettent à des personnes en formation ou en recherche d'emploi de séjourner et de travailler dans l'autre pays pour y apprendre la langue et acquérir une expérience professionnelle.

Une attention particulière est portée aux projets destinés à des jeunes en situation de handicap.

La durée des projets est de quatre jours minimum et de vingt et un jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Public concerné

- > des jeunes évoluant dans un environnement défavorisé sur le plan social ou familial,
- > des jeunes en situation précaire,
- > des jeunes issus de l'immigration, avec une attention plus particulièrement portée sur les situations spécifiques liées aux genres,
- > des jeunes en situation de rupture scolaire.

Les responsables de missions locales et d'associations travaillant avec des jeunes avec moins d'opportunités déposent des demandes de subvention auprès de l'OFAJ.

Aide de l'OFAJ

La demande doit parvenir à l'OFAJ trois mois avant le début de la rencontre. Aucune subvention n'est attribuée a posteriori. La demande de subvention doit

- > décrire le groupe-cible ;
- > faire apparaître les activités prévues avec le groupe de jeunes Allemands ;
- > spécifier la capacité de l'organisateur face à la mise en place de ce type de projet et expliciter la nature de ses activités, le projet pédagogique et la qualification du personnel employé.

La subvention de l'OFAJ comprend :

- > une subvention pour frais de voyage (cf. une fois et demie le taux de la grille forfaitaire des « Directives »).
- > Une subvention pour frais de séjour de 25 € maximum par jour, par participant et accompagnateur. Les jours d'arrivée au lieu de programme et le jour de départ donnent lieu à une indemnité journalière.
- > En cas d'hébergement familial ou gratuit, l'OFAJ n'accorde pas de frais de séjour.
- > Pour les projets au domicile du partenaire, le nombre de participants et d'accompagnateurs subventionnés est fixé à 35 maximum.
- > Pour les projets en tiers-lieu, le nombre maximal de participants et d'accompagnateurs subventionnés est fixé à 25 pour le groupe venant de France et à 25 pour celui venant d'Allemagne.
- > Pour les projets trinationalaux, le nombre de participants et d'accompagnateurs issus de pays tiers doit correspondre à un tiers maximum du nombre total des participants et d'accompagnateurs. Le nombre des participants et d'accompagnateurs venant de France et d'Allemagne doit être sensiblement équivalent.
- > Dans le groupe subventionné un accompagnateur pour cinq participants peut être pris en compte dans la demande de subvention. De plus une équipe d'animateurs disposant d'une formation pédagogique

spécifique et comprenant trois personnes maximum peut également être prise en charge au moment du décompte définitif.

- > Une subvention pour frais de programme (pour intervenants, interprètes, déplacements sur place, etc.) de 250 € maximum par journée, pour dix jours maximum pour des projets avec plus de 15 participants.
- > Une subvention pour l'animation linguistique (150 € maximum par journée pour dix jours maximum) si la mise en place respecte les critères suivants :
 - Les animateurs doivent avoir de bonnes connaissances de la langue du partenaire et doivent avoir suivi une formation d'animateur linguistique ou avoir eu une expérience similaire au préalable.
 - L'animation linguistique devra avoir une place fixe dans le programme ; au moins une heure par jour devra y être consacrée et s'appuyer sur les méthodes exposées dans les publications de l'OFAJ.
 - Un rapport sur l'animation linguistique devra être remis à la fin de la rencontre (voir la grille de rapport proposée).
- > Une subvention pour réunions de préparation et d'évaluation.

Plus d'infos

Directives OFAJ :
www.ofaj.org/directives

Vie professionnelle :
www.ofaj.org/vie-professionnelle

Animation linguistique :
www.ofaj.org/node/50153

Formulaire OFAJ de demande de subvention :
www.ofaj.org/formulaires

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Bureau Formation professionnelle et Echanges universitaires
51 rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris
Jacqueline Angot
Tél. : + 33 1 40 78 18 31
angot@ofaj.org
Petra Breton
Tél. : + 33 1 40 78 18 04
breton@ofaj.org
www.ofaj.org